Règlements officiels pour les bourses Gina Gentleman et processus de candidature

Critères d'admissibilité :

1. Tous les candidats doivent être employés par Sodexo Canada ou être un membre de la famille immédiate d'un employé de Sodexo Canada.
2. Tous les candidats doivent être inscrits dans un établissement d'enseignement agréé au Canada.
3. Tous les candidats doivent avoir démontré leur engagement continu envers leur collectivité en effectuant du bénévolat qui a eu une influence positive pour la cause de leur choix au Canada. Les candidats s'étant engagé dans la lutte contre la faim seront préférés aux autres candidats.
4. Tous les candidats doivent être citoyens ou résidents permanents du Canada et résider au Canada.
5. Le bénévolat effectué par le candidat doit avoir été bénéfique à des personnes ne faisant pas partie de leur famille.
6. Pour qu'un candidat mineur soit confirmé comme gagnant, un parent ou un tuteur légal doit signer un affidavit d'admissibilité et de cession des droits.
7. Les bourses attribuées aux gagnants ne doivent être utilisées que pour les droits de scolarité et autres frais connexes, les livres, les fournitures et le matériel requis pour les cours dispensés dans un établissement d'enseignement postsecondaire agréé. Si le candidat sélectionné est aux études, mais n'est pas encore inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur, alors, au lieu d'une bourse, une contribution de 2 500 $ sera versée à un REEE admissible établi par la famille de ce candidat au profit de ce candidat.
8. Les employés qui siègent au conseil d'administration ou au comité de direction du pays de la Fondation Stop Hunger et les membres de leur famille immédiate ne sont pas admissibles.
9. Les anciens lauréats de la bourse Gina Gentleman peuvent présenter une nouvelle demande chaque année, à condition de remplir les conditions susmentionnées. Les candidatures des personnes n'ayant jamais participé à une bourse seront traitées en priorité.

Exigences générales :

1. Les candidats et les répondants doivent fournir une adresse de courriel valide. Tout au long du processus de candidature, les communications se feront exclusivement par courriel. Si vous n'utilisez pas une adresse de courriel valide qui accepte les envois de courriels en vrac ou les pièces jointes, votre candidature pourrait être refusée ou rejetée.
2. Tous les candidats doivent être citoyens ou résidents permanents du Canada et résider au Canada.
3. Tous les formulaires de candidature doivent être remplis et tous les renseignements demandés doivent être fournis. Veuillez imprimer une copie papier de votre formulaire de candidature et la conserver dans vos dossiers. (N'envoyez pas de copie imprimée de la candidature.) Seuls les renseignements présentés au moment de la soumission de la candidature seront considérés. Aucun renseignement additionnel ne sera accepté.
4. Nous pouvons sélectionner un maximum de trois boursiers à l'échelle nationale. Cependant, nous nous réservons le droit de sélectionner moins de trois gagnants à l'échelle nationale.
5. Chaque employé de Sodexo ou membre de la famille immédiate sélectionné comme bénéficiaire de la bourse Gina Gentleman Stop Hunger recevra une bourse de 2 500 $, ainsi qu'un don d'un maximum de 1 000 $ qui sera versée en leur nom à une association caritative liée à la faim de leur choix dans leur collectivité. Si l'employé sélectionné est aux études, mais n'est pas encore inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur, alors, au lieu d'une bourse, une contribution de 2 500 $ sera versée à un REEE admissible établi par la famille de cet employé au profit de cet employé.
6. Les demandes de candidatures doivent être soumises en ligne avant le **1er juin 2023.** N'envoyez pas une version papier de votre candidature par courrier postal. Seuls les renseignements présentés au moment de la soumission de la candidature seront considérés. Aucun renseignement additionnel ne sera accepté. Les candidats doivent obtenir une lettre de recommandation dans le cadre du processus de candidature.
7. Les candidatures multiples pour le même candidat ne seront pas acceptées. Si plus d'une candidature par personne est reçue, seule la première sera acceptée et examinée.
8. Toutes les candidatures deviendront la propriété de la fondation Stop Hunger de Sodexo et ne seront pas renvoyées.
9. Les gagnants seront informés au mois de juin de leur sélection.
10. Les bourses accordées dans le cadre de ce programme peuvent être soumises aux lois fiscales fédérales, provinciales et locales. Les particuliers devraient consulter leur conseiller fiscal.

En soumettant votre candidature, vous indiquez que vous comprenez et acceptez les conditions pour le programme de bourses Gina Gentleman. Une liste de tous les gagnants sera publiée sur ca.stop-hunger.org en juin 2023.

Pour plus de renseignements sur le programme de bourses, veuillez communiquer avec **julie.martel@sodexo.com**